

**CONTRAT DE SAILLIE
IART
SAISON DE MONTE 2021
IDIVADAHO DE BLONDE**



<u>LE VENDEUR</u>	<u>L'ACHETEUR</u>
<p>Mr Dominique SIMONIN HARAS DU ROND PRE 591 Route de Bulgnéville 88140 Suriauville Tél 06.61.11.55.08 mail hrp@bbox.fr</p>	<p>NOM..... ADRESSE..... CP/VILLE..... Tél Mail</p>

<p>RESERVATION D'UNE SAILLIE POUR LA JUMENT :</p> <p>N° SIRE :</p>
--

Conditions :

- Un 1^{er} chèque de 132€ TTC (120 € HT) pour les Frais Techniques, à l'ordre de M. Simonin, encaissable à la réservation.
- Un 2^{ème} chèque de 65€ TTC (54,17€ HT) pour un premier envoi de semence, à l'ordre de M. Simonin. Chaque envoi de semence vous sera facturé 65€ TTC.
- Un 3^{ème} chèque de 300€ TTC (272,73 € HT) pour la saillie, à l'ordre de M. Simonin, non daté, encaissable Poulain Vivant 2022.
- Ou un 3^{ème} chèque de 150€ TTC (136,36€ HT) pour la saillie, pour les juments avec un IPO égal ou supérieur à 130 ou 7 étoiles dans le programme d'élevage, à l'ordre de M. Simonin, non daté, encaissable au Poulain Vivant 2022.

La réservation sera effective au retour du contrat signé, accompagné des 3 chèques.

La Déclaration de Naissance du poulain 2022 sera envoyée à l'éleveur lorsque celui-ci informera sous 48h M. Dominique SIMONIN de la naissance du poulain et contre encaissement du solde.

M. Dominique SIMONIN ne sera rendu responsable d'aucune pénalité de retard et/ou dysfonctionnement dans la procédure si l'éleveur ne respecte pas les conditions et délais indiqués ci-dessus.

La jument sera inséminée en 2021 en IART chez :

Nom :
Adresse :
Code Postal : Localité :
Tél. :
Mail :

Fait à

le

LE VENDEUR

L'ACHETEUR

Le présent contrat signé par le vendeur et l'acheteur tient lieu de facture.